

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# Procès-Verbal de la séance du jeudi 23 janvier 2025

Le Conseil d'administration, légalement convoqué le 14 janvier 2024, s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025 à 18h00, sous la présidence de Madame Monique KASSIOTIS, Vice-Présidente du CCAS.

A 18h00, Madame la Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance et demande à Madame LEPAGE, secrétaire de séance de faire l'appel.

Madame LEPAGE, Directrice du CCAS, secrétaire de séance fait l'appel des membres présents et représentés et constate que le guorum est atteint.

### Présents-es:

Madame KASSIOTIS, Madame ROUSSIN, Monsieur BAUDET, Madame GIANNONE, Madame SAOLETTI, Madame IANNELLO, Madame LARIZZA, Monsieur VOGEL, Madame RIBERA, Monsieur DOUILLET, Madame CLERC, Monsieur ROUGEMONT.

### Excusés-es ou représentés-es :

Monsieur LONGO, Madame ROMERA, Madame MONTAUDON.

### Absents-es:

Monsieur TROVERO, Madame MOINE.

# Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 19 novembre 2024

# 2. <u>Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024</u>

Monsieur VOGEL fait la demande que soit corrigé l'orthographe de son nom et qu'il soit bien noté absent mais représenté par Madame LARIZZA.

Il s'abtient pour le vote car absent lors de ce Conseil d'Admininstration

# 3. <u>Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.</u>

Madame KASSIOTIS fait la lecture des chiffres. Elle fait état d'une augmentation des demandes de domiciliation sur cette fin d'année, la moyenne sur 2024 sera communiquée prochainement. Madame LEPAGE précise que le service logement a fait un bilan pour la Préfecture. Ce sera communiqué ultérieurement aux membres du Conseil d'administration.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# Séance du 23 Janvier 2025

Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration, conformément à la délibération n°2020/09 du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences :

### A/ <u>DÉCISIONS</u>

DATE	OBJET	INTERVENANT	COÛT
	Aucune décision n'a été prise depu	is le dernier Conseil d'Administ	ration

### B/ DOMICILIATIONS

DOMICILIATIONS	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Total Domiciliations en cours	114	109	114	118	122	120	120	117	119	135	139	137
Dont Nouvelles Domiciliations	2	4	4	8	4	7	8	0	10	12	6	3
Dont Renouvellement Domiciliations	8	6	7	3	4	3	5	0	10	15	0	8
Refus de domiciliation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
abandon de domiciliation	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0

Pour information : Moyenne des domiciliations sur l'année :

<u>2015</u>: 194 / <u>2016</u>: 175 / <u>2017</u>: 173 / <u>2018</u>: 179 / <u>2019</u>: 158 / <u>2020</u>: 122 / <u>2021</u>: 119 / <u>2022</u>: 120

2023 : 124

4. Informations sur les décisions prises par le Président de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n°2020/09 du 30 juillet 2020.

Madame KASSIOTIS explique qu'il y a eu deux séances et sur 25 demandes, 4 demandes ont été ajournées car les informations nécessaires à l'instruction du dossier n'ont pas été fournies. Il y a eu 15 aides sollicitées, 6 rejetées et 4 ajournées. Ces dernières repasseront le mois prochaig.

Centre Communal d'Action Sociale Aide Sociale Facultative - J. Amore

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# Séance du 23 01 2025

Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/09 du 30 juillet 2020

## Commissions ASF 2023 /2024

FONTAINE

	Commissions ASF du 12/12/23 et du 21/12/23	Commissions ASF du 10/12/24 et du 19/12/24
Nombre de réunions	2	2
Nombre de demandes instruites	20 (dont 1 ajournée)	25 (dont 4 ajournées)
Nombre d'aides accordées	13	15
Nombre d'aides rejetées	6	6

AIDES PROPOSÉES	MONTANT	MONTANT
Aide Alimentaire	1 250,00 €	1 150,00 €
Loyer		250,00 €
Electricité		100,00 €
Mutuelle	171,92 €	
TOTAL	1 421,92 €	1 500,00 €
TOTAL CUMULE	16 585,37 €	14 460,62 €
Budget utilisé	31,29 %	27,28%
Solde disponible	36 414,63 €	38 539,38 €

MAJ: Le 06/01/2025

# 5. Adhésion à un service de médecine du travail - PST 38

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L812-3 à L.812-5 ; Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ; Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ; Vu les décrets n° 2012-170 du 3 février 2012, n° 2015-161 du 11 février 2015 et n° 2021-571 du 10 mai 2021, modifiant successivement le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Le conseil d'administration est informé que l'article L812-3 du code général de la fonction publique acte l'obligation pour les collectivités et les établissements en relevant de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, ou à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Suite à la résiliation par l'association Présantis du contrat existant, il est nécessaire pour le CCAS de la Ville de Fontaine d'adhérer à un service de médecine du travail. A l'issue des démarches engagées et en constatant l'impossibilité d'adhérer au service relevant du centre de gestion en raison du manque de médecins du travail, il est proposé de rejoindre le service de médecine interentreprises Prévention et Santé au Travail 38 (PST 38).

Ce service propose des prestations pluridisciplinaires permettant d'assurer le suivi médical mais également diférentes prestations de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire, ce qui correspond aux obligations légales et réglementaires de la collectivité..

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'adhérer à PST 38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS:

- d'approuver l'adhésion au service de médecine interentreprises Prévention et Santé au Travail 38 (PST 38) à compter du 1er janvier 2025.
- d'autoriser M. le Président du CCAS à signer la convention d'adhésion à PST 38.
- de dire que la dépense correspondante sera imputée au budget de la collectivité.

Monsieur ROUGEMONT demande s'il y a un coût, Madame LEPAGE répond qu'auparavant une visite médicale était facturée environ 80 €. Ceci est budgété dans la masse salariale.

La délibération n°23012025\_05\_DEL est adoptée à l'unanimité des membres présents 12 voix pour

# 6. Tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code Général de la Fonction Publique,

Il est indiqué aux membres du Conseil d'Administration que suite à la loi Adaptation de la Société au Vieillissement, les LFPA Cerisaie et Roseraie sont devenues Résidences Autonomie et que dans ce cadre, il a été signé entre le Département et les deux établissements un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui fixe des axes de travail et d'objectifs à réaliser dans les 5 ans avenir. Il prévoit également une allocation forfait autonomie permettant aux établissements de mener des actions autour de la prévention de l'autonomie des résidents. Dans ce cadre, 1 poste d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives à temps non complet (25 % soit 8h45 par semaine) dans chacune des Résidences Autonomie a été créé en 2017 pour une durée d'un an et renouvelé chaque année depuis cette date, un forfait Autonomie ayant été accordé pour les financer. Néanmoins, en raison de l'incertitude concernant le maintien dans le temps de cette participation, il est proposé de créer le poste ci-dessous pour une durée limitée d'un an à compter du 1er janvier 2025 :

 1 poste d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives à temps non complet (25 % soit 8h45 par semaine) dans chacune des Résidences Autonomie. Ce poste sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois.

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS:

- d'approuver la création d'un emploi d'éducateur territorial des APS à temps non complet (17h30 par semaine) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- de dire que la dépense correspondante sera imputée au budget de la collectivité.

Monsieur VOGEL demande l'origine du financement. Madame LEPAGE explique que c'est une obligation prévue dans le cadre du CPOM Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens qui a été signé entre les Résidences autonomie et le Département. Il est prévu des engagements dont des activités physiques adaptées pour la prévention de la perte d'autonomie.

La délibération n°23012025\_06\_DEL - Tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité 12 voix pour

# 7. Approbation du budget primitif 2025 du CCAS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration les propositions budgétaires élaborées par le Président du CCAS de Fontaine pour l'année 2025.

Pour l'exercice 2025, les propositions budgétaires soumises aux administrateurs s'équilibrent en dépenses et en recettes à 1 818 000 €uros pour la section de fonctionnement et à 20 300 €uros pour la section d'investissement.

La délibération n°23012025\_07\_DEL - Approbation du budget primitif 2025 du CCAS est adoptée à l'unanimité : 12 voix pour



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE FONTAINE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 26381007900016

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE FONTAINE

M. 57

# Budget primitif Voté par nature

BUDGET: BUDGET PRINCIPAL CCAS DE FONTAINE (3)

### **ANNEE 2025**

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

#### Sommaire I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget 5 C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6 C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7 C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8 II - Présentation générale du budget A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9 B1 Présentation des AP votées 10 B2 Présentation des AE votées 11 C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12 C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15 D1 - Balance générale - Dépenses 17 D2 - Balance générale - Recettes 19 III - Vote du budget A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21 A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25 A2. 1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27 A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28 A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29 A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32 Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35 B2 -Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38 IV - Annexes Présentation croisée A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40 A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet Sans Objet A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet A2 | Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 43 A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet Sans Objet A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet Sans Objet A2.937 - Fonction 7 - Environnement A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet **B** - Annexes patrimoniales B1. - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

В1.	6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Ob	jet
В1.	7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Ob	jet
В2	Méthodes utilisées pour les amortissements		45
В3.	- Etat des provisions constituées	Sans Ob	jet
В3.	2 - Etalement des provisions	Sans Ob	jet
B4	Etat des charges transférées	Sans Ob	jet
В5	Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Ob	jet
В6	Prêts	Sans Ob	jet
В7.		Sans Ob	jet
	2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Ob	
	B - Etat des emprunts garantis	Sans Ob	
	- Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Ob	
	5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Ob	-
	6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Ob	
	7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Ob	-
	8 - Autres engagements donnés	Sans Ob	_
	9 - Autres engagements reçus	Sans Ob	
	Subventions versées	Sans Ob	
	Etat du personnel		46 iot
	- Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier .1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Ob Sans Ob	-
	.2 - Liste des établissements publics créés		
	.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Ob Sans Ob	
		Sans Ot	get
	Annexes budgétaires	G GI	•
C1.		Sans Ob	
	2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Ob Sans Ob	-
		Sails Of	yet
	Autres éléments d'information		
	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Ob	_
	1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Ob	
	2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Décisions en matière de taux	Sans Ob	_
	I - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Ob Sans Ob	_
	2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Ob	_
	l - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Ob	_
	2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Ob	
	•	Suns Ge	jet
	Arrêté et signatures		
A -	Arrêté et signatures		49
Préci	ser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.		
	Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.		
Conf	rmément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :		
	dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,		
	la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;		
(1) A	les opérations d'ordre doivent figurer en italique.  utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un		
	nent budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la		
partie	IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget »,		
	les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.		
	et état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et ainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)		
a55	Amino double forme do regio simpro sans adagot annoso (art. E. 2221-11 du OCO 1)		

Centre Communal d'Action Sociale – 38600 Fontaine Conseil d'Administration du CCAS du 23 janvier 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques				
	Valeurs			
Population totale	0			

Informations fiscales (N-2)			
	Collectivité		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00		

	Informations financières – ratios		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00	
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00	
5	DGF / population	0.00	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)				
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00				
Investissement	0,00	00,0	(3) 0,00	A2 0,00				
Fonctionnement	0,00	00,0	(4) 0,00	A3 0,00				

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2	

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)** 

	DETAIL DESTRESSES A MEALISEM		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVI	STISSEMENT - TOTAL	(I)	0.00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) II s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comp abilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Centre Communal d'Action Sociale – 38600 Fontaine Conseil d'Administration du CCAS du 23 janvier 2025

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3	

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)** 

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVE	STISSEMENT - TOTAL	(III) 0,0	00
018	RSA	0,0	00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,0	00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0	00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,0	00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,0	00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,0	00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,0	00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,0	00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,0	00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,0	00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,0	00
26	Participations et créances rattachées	0,0	00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,0	00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,0	00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,0	00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,0	00
73	Impôts et taxes	0,0	00
731	Fiscalité locale	0,0	00
74	Dotations et participations (4)	0,0	00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,0	00
013	Atténuations de charges (4)	0,0	00
016	APA	0,0	)0
017	RSA / Régularisations de RMI	0,0	)0
76	Produits financiers	0,0	00
77	Produits spécifiques (4)	0,0	00

(1) II s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la complabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Centre Communal d'Action Sociale – 38600 Fontaine Conseil d'Administration du CCAS du 23 janvier 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	20 300,00	20 300,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0.00
"	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	20 300,00	20 300,00
•			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 818 000,00	1 818 000,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	00.0
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 818 000,00	1 818 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 838 300,00	1 838 300,00

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(2)</sup> Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

<sup>(3)</sup> Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

<sup>(4)</sup> Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant		
Numéro	Libellé	Gridphiro(5)			
	TOTAL				
	TOTAL 0,00				
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00		
	TOTAL GENERAL		0,00		

<sup>(1)</sup> II s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé			
TOTAL			0,00	
		_		
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	27 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	27 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	30 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	30 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
					+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00	
			<b></b>			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				20 300,00		

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<sup>(7)</sup> DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

018       RSA       0,00       0,00       0,00       0,00         13       Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)       0,00       0,00       0,00       0,00         16       Emprunts et dettes assimilées (4)       0,00       0,00       0,00       0,00         20       Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)       0,00       0,00       0,00       0,00	0,00 0,00
le 138) (3) 16 Emprunts et dettes assimilées (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3) 0,00 0,00 0,00 0,00	
	0,00
004   Outrooptions differences to confer (0) (40)   0.00   0.00   0.00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (13) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
Total des recettes d'équipement 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 8 000,00 0,00 4 300,00 4 300,00 1068)	4 300,00
1068         Excédents de fonctionnement capitalisés (6)         0,00         0,00         0,00         0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf. (3) (7) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
16         Emprunts et dettes assimilées         0,00         0,00         0,00         0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3) 3 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00
024         Produits des cessions d'immobilisations         0,00         0,00         0,00         0,00	0,00
Total des recettes financières 11 000,00 0,00 4 300,00 4 300,00	4 300,00
45 Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9) 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement         11 000,00         0,00         4 300,00         4 300,00	4 300,00
021 Virement de la section de fonctionnement (10) 0,00 0,00 0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre 19 700,00 16 000,00 sections (10) (11)	16 000,00
041 Opérations patrimoniales (10) 0,00 0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement         19 700,00         16 000,00         16 000,00	16 000,00
TOTAL 30 700,00 0,00 20 300,00 20 300,00	20 300,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

16 000,00

20 300,00

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- $(10)\ DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DI\ 041 = RI\ 041.$
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040. (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2	

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé Charges à caractère général (3)	Pour mémoire, budget précédent (1) 380 530,00	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2) 274 664.00	Vote de l'assemblée 274 664.00	TOTAL (= RAR + vote	_
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 433 050,00	0,00	1 476 336,00	1 476 336,00	1 476 336	,
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	58 100,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000	,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
Total d	es dépenses de gestion courante	1 871 680,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	1 802 000	,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	C	,00
68	Dotations aux provisions,	0,00		0,00	0,00	C	,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)						
Total d	es dépenses réelles de	1 871 680,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	1 802 000	,00
fonctio	nnement						
	_						
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	C	,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000	,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	C	,00
1 1	es dépenses d'ordre de nnement	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000	,00
	TOTAL	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000	,00
						+	
			D	002 RESULTAT REP	ORTE OU ANTICIPE	(	,00
						=	
			TOTAL DES DEPEN	SES DE FONCTIONN	EMENT CUMULEES	1 818 000	,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

Centre Communal d'Action Sociale – 38600 Fontaine Conseil d'Administration du CCAS du 23 janvier 2025

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires appliquables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	129 715,00	0,00	65 150,00	65 150,00	65 150,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 758 465,00	0,00	1 738 650,00	1 738 650,00	1 738 650,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
Total de	es recettes de gestion courante	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es recettes d'ordre de nnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00

		+	
ĺ	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00

\_\_\_\_\_\_

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 818 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	16 000,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $<sup>(4) \</sup> DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$ 

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)** 

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	20 300,00	0,00	20 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	20 300,00	0,00	20 300,00

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 20 300,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	274 664,00		274 664,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 476 336,00		1 476 336,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 6586	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frais fonctionnement des groupes d'élus	51 000,00 0,00	0,00	51 000,00 0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 68	Charges spécifiques (9)  Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00 0,00	0,00 16 000,00	0,00 16 000,00
71 023	Production stockée (ou déstockage) Virement à la section d'investissement		0,00 0,00	0,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 802 000,00	16 000,00	1 818 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 818 000,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres opérations.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<ul> <li>(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.</li> <li>(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.</li> <li>(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.</li> <li>(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.</li> </ul>	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 300,00	0,00	4 300,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		16 000,00	16 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	4 300,00	16 000,00	20 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CLIMILI EES	20 200 00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 150,00		65 150,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 738 650,00		1 738 650,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	14 200,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 818 000,00	0,00	1 818 000,00

 	·
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,0
	=

1 818 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

### **DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'as semblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	30 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	27 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	30 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées	20 300,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

# **RECETTES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	30 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,000	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	11 000,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	11 000,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 20 300.00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	30 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
2181 21838 21848	Install. générales, agencements Autre matériel informatique Autres matériels de bureau et mobiliers	19 200,00 2 000,00 5 000,00	0,00 0,00 0,00		0,00 0,00 20 300,00	0,00 0,00 20 300,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 20 300,00	0,00 0,00 20 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	27 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	dépenses financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des	dépenses réelles	30 700,00	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(4)</sup> Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(5)</sup> Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(9)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	30 700,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
10222	FCTVA	8 000,000	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes financières	11 000,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes réelles	11 000,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes d'ordre	19 700,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(4)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(5)</sup> Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

<sup>(7)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

# **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE		III = I + II
	TOTAL	1 891 380,00	0,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00
011	Charges à caractère général (3)	380 530,00	0,00	0,00	274 664,00	274 664,00	0,00	274 664,00	274 664,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 433 050,00	0,00		1 476 336,00	1 476 336,00		1 476 336,00	1 476 336,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	58 100,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	1 871 680,00	0,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses réelles	1 871 680,00	0,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 700,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	19 700,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00

D002 Resultat reporte ou anticipe (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 818 000,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

#### **RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	I		II	III = I + II
	TOTAL	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	129 715,00	0,00	65 150,00	65 150,00	65 150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 758 465,00	0,00	1 738 650,00	1 738 650,00	1 738 650,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
Total des	recettes de gestion des services	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes réelles	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

	1 '
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0.00
Trought to be the barrier of a trition of the	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 818 000.00
	1 0 10 000,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Pour information	TOTAL (RAR N-1 +
(')		précédent (2)		les AE lors de la	nouvelles	rassemblee	Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
		p		séance			dans le cadre	hors AE	1010,
			1	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	1 891 380,00	0,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00
011	Charges à caractère général (4)	380 530,00	0,00	0,00	274 664,00	274 664,00	0,00	274 664,00	274 664,00
6042	Achats de prestations de services	5 800,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
60611	Eau et assainissement	1 300,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60612	Energie - Electricité	72 000,00	0,00		24 386,00	24 386,00	0,00	24 386,00	24 386,00
60613	Chauffage urbain	23 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60622	Carburants	975,00	0,00		1 075,00	1 075,00	0,00	1 075,00	1 075,00
60623	Alimentation	7 000,00	0,00		7 150,00	7 150,00	0,00	7 150,00	7 150,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 450,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
60631	Fournitures d'entretien	2 850,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 350,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
6064	Fournitures administratives	4 800,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 200,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	45 950,00	0,00		40 800,00	40 800,00	0,00	40 800,00	40 800,00
61358	Autres	13 500,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
61551	Entretien matériel roulant	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6156	Maintenance	43 550,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
6161	Multirisques	15 805,00	0,00		18 068,00	18 068,00	0,00	18 068,00	18 068,00
6182	Documentation générale et technique	130,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 800,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	650,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6228	Divers	56 500,00	0,00		55 100,00	55 100,00	0,00	55 100,00	55 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 600,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 200,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
6247	Transports collectifs	7 200,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
6251	Voyages, déplacements et missions	550,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 960,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6282	Frais de gardiennage	1 060,00	0,00		1 925,00	1 925,00	0,00	1 925,00	1 925,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Pour information	TOTAL (RAR N-1 +
( , ,		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	-
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6283	Frais de nettoyage des locaux	650,00	0,00		1 060,00	1 060,00	0,00	1 060,00	1 060,00
62878	Remb. frais à des tiers	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 433 050,00	0,00		1 476 336,00	1 476 336,00		1 476 336,00	1 476 336,00
6331	Versement mobilité	16 670,00	0,00		16 990,00	16 990,00		16 990,00	16 990,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	840,00	0,00		850,00	850,00		850,00	850,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 820,00	0,00		16 140,00	16 140,00		16 140,00	16 140,00
64111	Rémunération principale titulaires	687 050,00	0,00		715 090,00	715 090,00		715 090,00	715 090,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9 850,00	0,00		8 700,00	8 700,00		8 700,00	8 700,00
64113	NBI	10 520,00	0,00		9 430,00	9 430,00		9 430,00	9 430,00
64118	Autres indemnités	173 680,00	0,00		183 490,00	183 490,00		183 490,00	183 490,00
64131	Rémunérations	122 300,00	0,00		122 930,00	122 930,00		122 930,00	122 930,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 040,00	0,00		1 050,00	1 050,00		1 050,00	1 050,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	149 090,00	0,00		143 480,00	143 480,00		143 480,00	143 480,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	232 770,00	0,00		240 750,00	240 750,00		240 750,00	240 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 970,00	0,00		4 630,00	4 630,00		4 630,00	4 630,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 320,00	0,00		2 290,00	2 290,00		2 290,00	2 290,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 130,00	0,00		7 090,00	7 090,00		7 090,00	7 090,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		3 426,00	3 426,00		3 426,00	3 426,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	58 100,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	7 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des de	épenses de gestion des services	1 871 680,00	0,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des ch	narges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des d	épenses réelles	1 871 680,00	0,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 700,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	19 700,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	épenses d'ordre	19 700,00			16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

<sup>(6)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

<sup>(10)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget	,	nouvelles	"	(RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	précédent (2) 1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	III = I + II 1 818 000,00
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	0,00	0.00	0,00
6419		2 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Remboursements rémunérations personnel	,	-,	-,		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	129 715,00	0,00	65 150,00	65 150,00	65 150,00
7066	Redevances services à caractère social	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	81 215,00	0,00	62 150,00	62 150,00	62 150,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 758 465,00	0,00	1 738 650,00	1 738 650,00	1 738 650,00
74718	Autres participations Etat	94 000,00	0,00	88 650,00	88 650,00	88 650,00
7473	Participation départements	106 425,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	1 307 600,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	52 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
747818	Autres	198 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
752	Revenus des immeubles	1 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00	11 200,00
75888	Autres	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recet	tes de gestion des services	1 891 380,00	0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	Total des recettes réelles		0,00	1 818 000,00	1 818 000,00	1 818 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00	
Compensation	0,00	

Montant net

Détail du calcul des ICNE au com	pte 7622 (9)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre		5	6	7	8	9	
nature	Libellé	Aménagement des territoires et habitat	Action économique	Environnement	Transports	Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		20 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		20 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		4 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	502 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173 513,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	77 841,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 323,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	374 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977 190,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 450 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 200,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	62 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 388 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	125 600,00	0,00	0,00	0,00		1 802 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00		274 664,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	125 100,00	0,00	0,00	0,00		1 476 336,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		1 818 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 738 650,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		14 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

# METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800.00 €		2023-02-28
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031_FRAIS D'ÉTUDES_5ANS_PTO	5	28/02/2023
L	20422_SUBV. D'ÉQUIP. VERSÉES PRIVE_15ANS_PTO	15	28/02/2023
L	2051_LOGICIEL_5ANS_PTO	5	28/02/2023
L	2181_INSTAL.GÉNÉRALES ET AGENCEMENTS_10ANS_PTO	10	28/02/2023
L	21828_MATÉRIEL DE TRANSPORT_10ANS_PTO	10	28/02/2023
L	21838_MAT. BUREAU ET INFORMATIQUE_5ANS_PTO	5	28/02/2023
L	21848_MOBILIER_10ANS_PTO	10	28/02/2023
L	2188_AUTRES IMMO. CORPORELLES _5ANS_PTO	5	28/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

# B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (4	PLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	0,50	21,50	19,10	1,00	20,10
Adjoint administratif pal 1 cl Adjoint administratif pal 2 cl Adjoint administratif pal 2 cl Adjoint administratif terr. Attaché Attaché principal Rédacteur principal 1 cl Rédacteur principal 2 cl FILIERE TECHNIQUE (c) FILIERE SOCIALE (d) Assistant socio-éducatif FILIERE MEDICO-SOCIALE (e) FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f) FILIERE SPORTIVE (g)	C C A A B B	3,00 4,00 6,00 4,00 1,00 2,00 1,00 0,00 4,00 0,00	0,00 0,00 0,50 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 4,00 6,50 4,00 1,00 2,00 1,00 0,00 4,00 0,00 0,00	3,00 3,80 5,30 3,00 1,00 2,00 1,00 0,00 3,80 0,00 0,00	0,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 3,80 5,30 4,00 1,00 2,00 1,00 0,00 3,80 0,00 0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint d'animation pal 1 cl Animateur principal de 1ère cl FILIERE POLICE (j)	C B	2,00 1,00 <b>0,00</b>	0,00 0,00 <b>0,00</b>	2,00 1,00 <b>0,00</b>	2,00 0,80 <b>0,00</b>	0,00 0,00 <b>0,00</b>	2,00 0,80 <b>0,00</b>
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)  TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + I)		0,00 28,00	0,00 0,50	0,00 28,50	0,00 25,70	1,00	0,00 26,70

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
  - ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année
  - Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

#### R9 - FTΔT DIJ PERSONNEL ΔIJ 01/01/N (quite)

BO - LIAT BOT ENDONNEE AO OT/OT/14 (Suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	А	ADM	611	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistant socio-éducatif	Α	S	461	0,00	332-13	CDD
Conseiller socio-éducatif	Α	S	532	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM: Animation.

POL : Police. POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

#### (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité. 327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
- 343-1\_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet. 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiguer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...



# NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif du CCAS est un acte comptable retraçant les prévisions budgétaires d'un exercice civil.

Le budget du CCAS de Fontaine se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes. Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées aux Résidences Autonomie La Cerisaie et La Roseraie.

Tous les budgets sont composés d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement :

- La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes. Il s'agit par exemple de la rémunération des agents, de l'achat de services, du paiement des factures d'énergie,...
- La section d'investissement comptabilise les dépenses enrichissant le patrimoine du CCAS (ordinateurs, mobiliers,...) et les subventions associées à ces dépenses en recette.

# I - La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses	1 891 380,00	1 818 000,00	-3,88 %
Recettes	1 891 380,00	1 818 000,00	-3,88 %

Les dépenses réelles de fonctionnement se composent des charges de personnel (81%), des charges à caractère général (assurances, cotisations, achats de fournitures, prestations de services diverses 15 %), ainsi que les autres charges courantes dont les aides sociales facultatives (3%).

CHAPITRES (en €)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
011 – Charges à caractère général	380 530,00	274 664,00	-27,82 %
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 433 050,00	1 476 336,00	3,02 %
65 – Autres charges de gestion courante	58 100,00	51 000,00	-12,22 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	19 700,00	16 000,00	-18,78 %
Total des dépenses de gestion courante	1 891 380,00	1 818 000,00	-3,9%

CCAS DE FONTAINE

Note de présentation BP 2025

# 1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 3,88 % par rapport au budget primitif 2024.

# 1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant des services du CCAS. Elles représentent 15 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges d'eau, d'électricité et de chauffage: les charges d'eau sont en diminution. Les chiffres prévus pour le BP 2025 ont été vus avec Le technicien thermie de la commune.

2025	2024	
24 386,00 €	72 000,00 €	60612 - Energie Elec
16 000,00 €	23 000,00 €	60613-chauffage
700,00€	1 300,00 €	60611 -Eau et assainissement

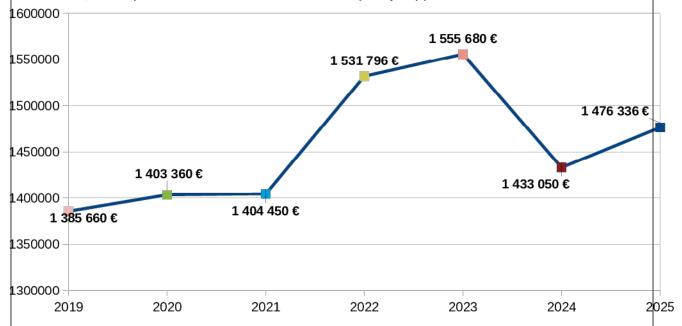
Les charges de carburants augmentent dans une moindre mesure. En effet, bien que plusieurs véhicules de service aient été vendus (3 véhicules au total), le prix du carburant a augmenté. L'économie est minime sur ce poste.

Les charges liées à la maintenance diminuent de moitié. Les contrats de mise à disposition des locaux occupés permettent désormais une proratisation des dépenses liées à ce poste.

**Les charges de formation** : le CCAS a fait le choix de maintenir de l'analyse de la pratique professionnelle pour l'ensemble des agents.

# 1.2 Les charges de personnels (chapitre 012)

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations et charges sociales, impôts et taxes sur salaires, ainsi que tous les versements assimilés qui s'y rapportent.



Les charges de personnel sont en augmentation de 3,02 % par rapport à 2024. Cela correspond à

CCAS DE FONTAINE Note de présentation BP 2025

l'augmentation annoncée de 4 % des cotisations CNRACL. La même augmentation sera appliquée en 2026.

# 1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre est composé des aides sociales facultatives accordées aux ménages en difficultés, ainsi que les subventions versées. L'ensemble de ces lignes budgétaires représente 3,00 % du budget de fonctionnement.

Le budget alloué à l'aide sociale facultative reste constant, à 50 000 €. La diminution du chapitre est due à la suppression de la régie, qui était créditée auparavant de 7 600 €. Cette régie n'avait plus lieu d'être car aucun mouvement. La suppression fait suite à une demande de la trésorerie de Fontaine.

# 1.4 Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements annuels s'élèvent à 16 000,00 €.

### 2- Recettes de Fonctionnement

CHAPITRES (en €)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
013 – Atténuation de charges	2 000,00	0,00	-100,00 %
70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	129 715,00	65 150,00	-49,77 %
74 – Dotations, subventions et participations	1 758 465,00	1 738 650,00	-1,13 %
75 – Autres produits de gestion courante	1200	14 200,00	1080,33 %
040 - Opérations d'ordre entre sections	19700	16 000,00	-18,78 %
Total des recettes de gestion courante	1 891 380,00	1 818 000,00	-3,88 %

# 2.1 Les atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements liés aux charges de personnel.

## 2.2 Les produits des services

Ce chapitre comprenait auparavant les remboursements de mise à disposition d'agents auprès d'autres services (complément de temps partiel).

## 2.3 Dotations, subventions et participation

La subvention de la CAF, auparavant visible sur la ligne 747818, figure désormais sur la ligne 7478222. Elle augmente de 10 000 € pour 2025. Compte tenu des récentes annonces gouvernementales, les subventions demandées ont été inscrites à minima.

CCAS DE FONTAINE

Note de présentation BP 2025

# 2.4 Autres produits de gestion courante

Le revenu des immeubles augmente de 10 000 €. Il s'agit de la reprise en gestion par le service logement d'un appartement loué au rez de chaussée de la résidence autonomie La Cerisaie. Le CCAS encaisse désormais le loyer, et supporte également toutes les charges afférentes.

# II- La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses	30 700,00	20 300,00	-33,88 %
Recettes	30 700,00	20 300,00	-33,88 %

CCAS DE FONTAINE

Note de présentation BP 2025

La séance est levée à 18h30.
entre Communal d'Action Sociale – 38600 Fontaine